

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-24

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles, élémentaires et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées, et du conseil d'administration de l'école Sainte-Marie

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOUFI, Marie-Pierre FILY, Florence ABIVEN, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Nora FALK, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Chaineze LAABOULI-JAKOUM, Florian SORIN, Ayoub CHENNOUFI, Othman ERRAFYQY, Fouzi BENTALEB, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU.

Absents excusés représentés :

Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Fiona HUGO représentée par Catherine CHABAY
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Nelly LOUIS, Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles, élémentaires et primaires, des conseils d'administration des collèges et lycées, et du conseil d'administration de l'école Sainte-Marie

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-33,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles D.411-1 à D.411-9 relatifs à la composition, au rôle et au fonctionnement du conseil d'école, ainsi que les articles R.421-14 à R.421-36 relatifs à la composition, aux compétences, au fonctionnement, à l'élection et à la désignation des membres du conseil d'administration des collèges et lycées, l'article L.442-8 relatif aux établissements d'enseignement privé sous contrat,

Considérant qu'une liste unique est proposée pour lesdits conseils d'école et conseils d'administration,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Désigne les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'école des écoles maternelles, élémentaires et primaires comme suit :

Ecoles maternelles	Nom du représentant
Hélène BOUCHER	Djamel ARICHI
Jean-Baptiste CLEMENT	Sarith SA
Jean COCTEAU	Ayoub CHENNOUFI
Eugénie COTTON	Aliénor EBLING
Gustave FLAUBERT	Jarina SAMAD
Anne FRANK	Stella LIECTHI
Jean JAURES	Aminata DIALLO
Irène JOLIOT-CURIE	Marie-Pierre FILY
Paul LANGEVIN	Othman ERRAFYQY
Jean MACE	Cristina MORAIS
Michel de MONTAIGNE	Abdelhay FARQANE
Laurent MOURGUET	Aurélien PERROT
Louis PERGAUD	Florian SORIN
Auguste RENOIR	Frédéric REBOUL
George SAND	Chaïneze LAABOULI-JAKOUM
STENDHAL	Aliénor EBLING
Maurice THOREZ	Housseem DHAOUADI
Henri WALLON	Jonathan OUZIEL

Ecoles élémentaires ou primaires	Nom du représentant
Louis ARAGON	Pierre BASDEVANT
Jean-Baptiste CLEMENT	Aurélien PERROT
Jean COCTEAU	Noura DALI
Jules FERRY	Frédéric REBOUL
Gustave FLAUBERT	Saïd DSOULI
Jean JAURES	Aminata DIALLO
Paul LANGEVIN	Sandrine GRANDGAMBE
Jean MACE	Jamal HRAIBA
Michel de MONTAIGNE	Catherine CHABAY
Louis PERGAUD	Catherine CHABAY
Auguste RENOIR	Fouzi BENTALEB
George SAND	Sira DIARRA
STENDHAL	Aliénor EBLING
Maurice THOREZ	Murielle BERNARD
Henri Wallon	Sandrine GRANDGAMBE

Article 2 : Désigne les deux représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées comme suit :

Collèges et Lycées	Nom des représentants
Youri GAGARINE	Jarina SAMAD, titulaire ; Murielle BERNARD, suppléante
Le Village	Frédéric REBOUL, titulaire ; Sandrine GRANDGAMBE, suppléante
Gustave COURBET	Catherine CHABAY, titulaire ; Sira DIARRA, suppléante
Louis BLERIOT	Pierre BASDEVANT, titulaire ; Jarina SAMAD, suppléante
Henri MATISSE	Sira DIARRA, titulaire ; Aurélien PERROT, suppléante
Plaine de Neauphle	Djamel ARICHI, titulaire ; Sandrine GRANDGAMBE, suppléante

Article 3 : Désigne Sandrine GRANDGAMBE comme représentante du Conseil municipal appelée à siéger au sein du conseil d'administration de l'école « Sainte-Marie ».

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

-2 AVR. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh